



Information aux parents des élèves externes

Madame, Monsieur,

En accord avec la loi scolaire, l'école secondaire de Courrendlin met à disposition de vos enfants, des classes pour toutes les heures marginales. Jusqu'en 2013, ces classes n'étaient pas surveillées en permanence. La surveillance de la part des enseignants y était ponctuelle. Cependant, à partir de l'année scolaire 2013-2014 et en raison de l'équipement multimédia dont sont pourvues chacune de nos classes, il ne nous est plus possible de fonctionner de cette manière. Les classes sont systématiquement fermées à clé entre deux cours. Les élèves externes sont par conséquent intégrés, s'ils en font la demande, dans des classes d'enseignement ordinaires pendant leurs heures blanches.

Actuellement, un certain nombre d'élèves externes n'utilisent pas ces facilités. Or, vos enfants sont sous notre responsabilité tant qu'ils ne sont pas rentrés à la maison à la fin des cours. Pour définir clairement les devoirs de chacun, il est par conséquent obligatoire de s'inscrire en classe d'externes. Pour celles et ceux qui ne désirent pas s'inscrire, l'école se décharge de toute responsabilité.

Voici les trois possibilités qui s'offrent aux élèves externes pendant les heures marginales :

- a) L'élève s'inscrit aux devoirs surveillés pendant ses heures blanches si celles-ci correspondent aux plages proposées.
- b) L'élève s'inscrit à la classe d'élèves externes et est sous la responsabilité de l'école. Il est intégré dans un cours ordinaire et fait son travail sans déranger le cours. Il ne quitte la leçon qu'à la sonnerie ou pour aller prendre son bus.
- c) L'élève ne s'inscrit pas à la classe d'élèves externes et il est sous la responsabilité des parents. Il n'a pas la possibilité d'intégrer une classe en cours d'année.

Remarque : si pour une raison particulière, votre enfant ne peut pas se rendre en classe d'externes, vous êtes priés de m'en informer par écrit au plus tard le jour qui précède l'heure concernée.

Je profite de ce courrier pour vous rappeler, qu'en accord avec la commission de l'école secondaire de Courrendlin, les enfants de Châtillon **sont tenus de s'attacher avec les ceintures de sécurité durant les trajets dans le bus scolaire**. L'école décline toute responsabilité en cas d'accident et en cas de non-respect de ces consignes légales.

Je vous prie de prendre bonne note de ce qui précède et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Jacques Widmer, directeur

Annexe : bulletin d'inscription, à retourner jusqu'au 24 août 2017



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Le retour de ce formulaire, signé et daté, est obligatoire, même sans inscription ! Les horaires seront distribués le 30 juin pour les 10 et 11S et à la rentrée pour les 9S. A retourner jusqu'au 24 août 2017.

Les parents de :

Nom : Prénom : Classe :

souhaitent inscrire leur enfant en classe d'élèves externes. Mettre une croix (x) dans la case ou les cases souhaitées.

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07H30 - 08h15					
11h05 - 11H50					
Midi					
14h20 - 15h05					
15h10 - 15h55					
16h00 - 16h45					

Date : Signature des parents :